



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

26 mars 2010

### Action gouvernementale

#### Présentation de l'agenda social 2010 pour la Fonction publique

Trois jours après leur prise de fonction, **Eric Woerth**, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, et **Georges Tron**, Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, ont présenté vendredi 26 mars l'agenda social pour l'année 2010 aux organisations syndicales et aux employeurs de la Fonction publique. Troisième réunion de ce type, après 2008 et 2009, faisant suite à une série d'entretiens bilatéraux, la présentation de l'agenda social 2010 s'est inscrite « *dans la continuité d'un dialogue social de qualité* ». Le ministre et le secrétaire d'Etat ont arrêté, aux termes des échanges précédents, les thèmes de cet agenda. On notera en particulier qu'« *une réflexion sera menée avec les organisations syndicales, qui devra constituer une réponse aux défis soulevés par l'emploi des femmes dans la Fonction publique* ».

[Retrouver l'information sur notre site](#)

### Législation, réglementation, nominations

#### Marie-Jeanne Philippe nommée rectrice de l'académie de Lille

Un décret du 25 mars 2010 portant nomination de la rectrice de l'académie de Lille a été publié au **Journal officiel** du 26 mars. **Marie-Jeanne Philippe**, rectrice de l'académie de Besançon, est nommée rectrice de l'académie de Lille, en remplacement de Bernard Dubreuil, appelé à d'autres fonctions. **Marie-Jeanne Philippe** est présidente du Comité de pilotage de la convention interministérielle relative à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.

#### Avis de vacance d'emploi de DRDFE

Deux avis de vacance d'emploi de délégué-e régional-e aux droits des femmes et à l'égalité ont été publiés au **Journal officiel** du 26 mars. Le poste de délégué-e régional-e aux droits des femmes et à l'égalité de la région **Bourgogne** sera vacant à compter du 15 août 2010 et celui de la région **Alsace** sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

## Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Le **Journal officiel** du 25 mars a publié un décret n° 2010-322 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 97-244 du 18 mars 1997 portant création d'une délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales. Ce texte officialise le fait que la DGEFP n'est plus rattachée à l'administration centrale du ministère chargée du travail et des affaires sociales mais au ministère chargé de l'emploi.

## Assemblée nationale

### Proposition de loi relative à la modernisation du congé maternité

La proposition de loi relative à la modernisation du congé maternité en faveur de la protection de la santé des femmes et de l'égalité salariale et sur les conditions d'exercice de la parentalité (synthèses des 17 février et 10 mars) a été rejetée en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 mars 2010.

[Retrouver le dossier législatif](#)



### Travaux de la délégation aux droits des femmes

Quatre auditions de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les projets de loi relatifs à la création des conseillers territoriaux se sont tenues depuis la dernière synthèse où nous évoquions les travaux de la Délégation (26 février). La délégation a successivement auditionné **Guy Carcassonne**, professeur de droit public, (le 2 février) ; **Olivier Dussopt**, député de l'Ardèche, et de **André Robert**, délégué général de l'Association des maires de petites villes de France (le 3 février) ; **Didier Maus**, président émérite de l'Association française de droit constitutionnel (le 16 février) ; et **Claudy Lebreton**, président de l'Assemblée des départements de France (le 17 février).

[Retrouver les comptes rendus sur le site de l'Assemblée nationale](#)

## Sénat

### Travaux de la délégation aux droits des femmes

Dans le cadre de ses travaux sur la réforme des collectivités territoriales et l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électifs, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a procédé à l'audition publique de **Michel Verpeaux**, professeur à l'université de Paris I, directeur du Centre de recherche en droit constitutionnel (CRDC). La Présidente de la Délégation l'a interrogé sur la conformité à la Constitution des modes de scrutin retenus par le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale ainsi que sur les leviers d'amélioration de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.



[Retrouver le compte rendu sur le site du Sénat](#)

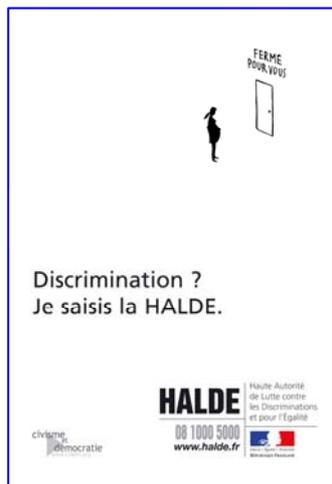
# Jurisprudence

*Trois références en matière de droit du travail et maternité signalées par le Bulletin de documentation de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.*

## La faute grave permet de licencier dès la fin du retour de congé maternité

Dans cet arrêt (Cass. Soc., n° 06-41392 , 17/02/2010) la **Cour de cassation** rappelle que selon les dispositions de l'article L. 1225-4 du code du travail, aucun employeur ne peut rompre le contrat de travail d'une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse médicalement constaté et pendant l'intégralité des périodes de suspension du contrat de travail auxquelles elle a droit au titre du congé de maternité, qu'elle use ou non de ce droit, ainsi que pendant les quatre semaines suivant l'expiration de ces périodes. Cependant elle ajoute que l'employeur peut néanmoins rompre le contrat, s'il justifie d'une faute grave de l'intéressée, non liée à l'état de grossesse, ou de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à la grossesse ou à l'accouchement durant les quatre semaines suivant l'expiration des périodes de suspension du contrat de travail.

[Retrouver l'arrêt sur Légifrance](#)



## Refus de réintégration de poste par une salariée dont le licenciement est frappé de nullité en raison de sa grossesse

Une salariée ayant été licenciée, a transmis quelques jours plus tard à son employeur un certificat de grossesse. L'employeur informe alors la salariée que le licenciement est nul de plein droit et lui demande de réintégrer son poste. Celle-ci refuse et souhaite renoncer à se prévaloir des dispositions concernant la protection de la maternité et contester le bien fondé de son licenciement. L'employeur considère alors la salariée comme démissionnaire. La Haute cour (Cass. Soc., n° 08-45105, 03/02/2010) censure cette interprétation et qualifie cette rupture de contrat de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

[Retrouver l'arrêt sur Légifrance](#)

## L'effectivité de la protection juridictionnelle de la femme enceinte en cas de licenciement

A signaler, un article de **Mélanie Schmitt** et **Barbara Palli** paru dans **Droit social**, n°03/2010, qui commente l'arrêt Pontin (CJCE C-63/08) relatif à la protection juridictionnelle dont bénéficient les femmes enceintes du fait du droit communautaire et analyse les contours du principe de protection juridictionnelle effective, précisés par cet arrêt. Les auteures présentent l'application du principe de protection juridictionnelle effective à la contestation du licenciement prononcé pendant la grossesse puis analysent l'effectivité de la protection juridictionnelle de la femme enceinte en droit français.



## Démographie

### France 2009 : l'âge moyen à la maternité atteint 30 ans

Le **Figaro** du 25 mars annonce que, d'après une étude de l'**Institut national d'études démographiques** (INED) publiée le même jour dans **Populations et société** (numéro 465 mars 2010), « L'âge de la maternité ne cesse de reculer en France ». Plusieurs journaux ont repris l'information le lendemain. « Les enfants nés en 2009 ont des mères trentenaires », titre **Le Monde**, commentant les conclusions de l'étude selon laquelle « l'âge moyen à la maternité a atteint 30 ans, un niveau inédit depuis la première guerre mondiale ». **Les Echos** soulignent que le retard des maternités « ne pourra toutefois pas se prolonger indéfiniment », pour des raisons « essentiellement biologiques ». Prévoyant, dans **La Croix** que « le recul va se poursuivre en France dans les années à venir », le démographe **Gilles Pison** (INED) juge « peu probable » qu'il atteigne 35 ou 40 ans. « Mamans plus âgées, congés non rallongés », titre de son côté **L'Humanité** dénonçant à l'occasion le rejet « par la droite » de la proposition de loi qui « visait à moderniser les congés parentaux » à l'Assemblée nationale (voir ci-dessus **Assemblée nationale**).



[Télécharger le numéro sur le site de l'INED](#)

## Egalité dans la vie personnelle et sociale

### La prostitution en question

Le ministère de l'Intérieur a confié à un groupe de travail dirigé par **Chantal Brunel**, la nouvelle rapporteure générale de l'Observatoire de la parité, une mission sur la prostitution (synthèse du 18 mars). La députée UMP a déjà avancé une idée : rouvrir les maisons closes (rebaptisées «maisons ouvertes»). Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 26 mars alors que venait de se tenir à Paris les 4<sup>e</sup> états généraux de la prostitution et qu'une manifestation avait lieu le 24 mars à l'appel d'associations comme le Bus des femmes, le collectif droits et prostitution, le syndicat des travailleurs du sexe, Act Up, Arcat, etc. Une centaine de personnes (**AFP**) dont de nombreuses prostituées ont défilé pour « réclamer la reconnaissance d'un statut de "travailleur du sexe" assorti de droits sociaux et dénoncer toute velléité de réouverture des maisons closes ». Après la publication d'un sondage qui donne les français majoritairement favorables à la réouverture des maisons closes (synthèse du 18 mars), le débat sur le sujet semble relancé dans les médias. Elle par exemple, a posé la question dans son édition du 26 mars à **Chantal Brunel**, qui est pour, et à **Caroline de Haas**, du collectif **Osez le féminisme !**, qui est contre... Le 25 mars, **La Croix** et **L'Humanité** consacraient une page à la question. Dans **La Croix**, **Yves Charpenel**, membre de la **Fondation Scelles**, souligne les risques d'une réouverture des maisons closes et estime que « la violence franchit toujours la porte des maisons closes ». Le quotidien indique également dans un encadré que « la législation de 2003 est contestée ». Dans **L'Humanité** un collectif signe « Madame Parité commence fort en renvoyant les femmes... au bordel ! » et se demande quelle politique il faut mettre en œuvre pour faire reculer la prostitution. (Photo © AFP).



[Lire la tribune sur le site de L'Humanité](#)

## « Pas de bébés à la consigne » reçu par le gouvernement

Portant la mobilisation des professionnels de l'accueil de la petite enfance et des familles (synthèse du 12 mars), le collectif « Pas de bébés à la consigne » sera reçu le 26 mars, au secrétariat d'Etat chargé de la famille avec « *une exigence* » : le retrait du projet de décret sur l'accueil collectif, « *afin d'ouvrir une réelle négociation en faveur d'un plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance* ». A défaut d'arbitrages favorables du gouvernement, le collectif maintiendra son appel à une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations de la petite enfance le **jeudi 8 avril** (D'après les **ASH**).

## Débat sur le port du voile intégral

**Le Monde** (26 mars) et **Le Figaro** (25 mars) reviennent tous les deux sur la déclaration du chef de l'Etat sur l'interdiction de la burqa dans notre pays (synthèse du 24 mars). Les deux journaux soulignent que le **Conseil d'Etat** doit remettre cette semaine au Premier ministre leurs recommandations pour concocter une loi contre le voile intégral et définir le périmètre de l'interdiction. Selon les observateurs, « *les sages ont conclu, au vu de la jurisprudence existante, que la prohibition totale était impossible* ».

## Egalité dans la vie professionnelle

### Trois tribunes dans « Les Echos »

**Les Echos** du 26 mars publient trois tribunes sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur, **Anne-Marie Idrac**, signe « Je suis devenue favorable aux quotas ». L'ex-ministre déléguée à la recherche, **Claudie Haigneré**, Présidente d'Uniscience, souligne la nécessité de « Ne pas se priver de la moitié des talents ». Enfin, dans « Je préfère l'esprit d'équipage », **Chantal Desbordes**, contre-amiral, explique qu'elle est « *entrée dans une marine qui faisait peu de cas de la gent féminine* » et qu'elle a quitté une « *marine qui offre aux femmes presque tous ses emplois* ».

### L'obligation de mixité dans les conseils d'administration et de surveillance

**Véronique Martineau-Bourgninaud**, analyse, dans le **Recueil Dalloz** n° 10 du 11 mars 2010, la proposition de loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et s'interroge sur le principe même de l'intervention du législateur dans un domaine auparavant autorégulé. « Une proposition de loi inopportune » et « Une proposition de loi opportuniste » estime l'auteure dans son article.

### Les femmes magistrats font la loi

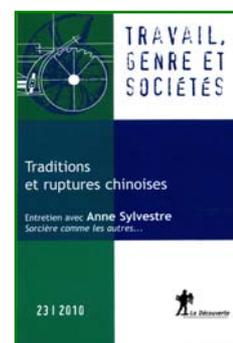
**L'Express** daté du 18 mars a publié un article titré « Magistrats. Les femmes font la loi ». Selon l'hebdomadaire, qui indique que tous les métiers du droit se féminisent, « *les hommes représentent moins de 1 élève sur 4 à l'Ecole nationale de la magistrature* » et « *la chancellerie se penche sur ce déséquilibre* ». « *Faut-il le redouter ?* » se demande **L'Express**.

[Retrouver l'article sur le site de L'Express](#)

## Publications

### Le nouveau « Travail, genre et société » est paru

Le numéro 23/2010 de **Travail, genre et société** (La Découverte) vient de paraître. Le dossier de ce numéro est consacré à la situation des femmes en Chine sous le titre « Traditions et ruptures chinoises ». La rubrique « Mutations » se propose de lier genre et radioactivité et de « rendre compte de l'activité des femmes dans ce secteur crucial de l'histoire des sciences au XX<sup>e</sup> siècle ». Enfin, face au « développement d'un argument managérial propice à séduire les décideurs économiques : l'invocation d'une contribution spécifique des femmes, en tant que femmes, à la performance des entreprises », la « Controverse » s'attache aux « spéculations sur les performances économiques des femmes » et tente de faire le point sur les différentes approches de cette question, « que ce soit en faisant la recension des recherches existantes, en présentant des travaux empiriques originaux ou encore en s'interrogeant sur le sens du développement même de ces recherches ». Enfin, le numéro s'ouvre sur un entretien avec **Anne Sylvestre**, une « Sorcière, comme les autres... ».



### Familles et politiques familiales dans le monde

La **Caisse nationale des allocations familiales** (CNAF) a publié et mis en ligne une étude de **Christiane Crépin** intitulée « Familles et politiques familiales dans le monde. Evolutions, enjeux, perspectives » (**Dossiers d'études** n° 126). Selon l'introduction du directeur des relations internationales de la CNAF, « à la suite d'un remarquable travail effectué en 2003 sur les familles monoparentales dans le monde, poursuivi et affiné en 2004, *Christiane Crépin* nous livre une importante contribution sur l'évolution des familles et des politiques familiales dans le monde ». « Alors que les données comparatives et fiables ne sont pas d'évidence », indique-t-il, « on peut mesurer la richesse de cette contribution qui, avec rigueur, cite ses sources. On trouvera avec bonheur des comparaisons internationales sur des indicateurs faisant apparaître : le poids relatif des enfants dans la population mondiale qui vieillit, les typologies des familles, le nombre relatif d'enfants à charge, la mesure de l'impact de l'urbanisation, et la typologie des politiques vers les familles et les enfants ».

[Télécharger l'étude sur le site de la CNAF](#)

### Parution prochaine d'une étude novatrice sur les mères lesbiennes

Sous le titre « Une étude novatrice sur les mères lesbiennes met en lumière les nouvelles parentalités », **Le Monde** du 27 mars annonce la publication en juin prochain de la thèse de **Virginie Descoutures** sur l'homoparentalité. « Parce qu'elle estime que l'homoparentalité constitue un excellent observatoire des mutations de la famille contemporaine, *Virginie Descoutures* a consacré plusieurs années à étudier les mères lesbiennes, ces femmes qui, malgré leur homosexualité, choisissent d'avoir des enfants », explique le journal qui revient sur les grandes lignes de la question décryptées par la sociologue dans cette « première étude d'ampleur consacrée aux mères lesbiennes ».

[Lire l'article sur le site du Monde](#)

## La tentation de Pénélope...

Sous le titre « L'identité féminine et les limites du genre », **L'Humanité** du 26 mars chronique, sous la plume de **Christian Godin**, philosophe, l'ouvrage de **Belinda Cannone** (photo), « La Tentation de Pénélope » (Stock) (synthèse du 26 février). Selon l'auteur, « *la question du genre est en train d'empoisonner le débat intellectuel en Occident. Contre le différentialisme sexuel, la romancière reste fidèle à cette position, de moins en moins fréquemment tenue, hélas !, de l'universalisme issu des Lumières* ».

[Lire la chronique sur le site de L'Humanité](#)



## Culture, communication

### Nick Walker créé le « Corancan »



L'artiste de rue anglais **Nick Walker**, spécialiste du graffiti au pochoir, a réalisé une fresque de 4 mètres de long sur un mur de Paris (quai de Valmy) mettant en scène six femmes portant le voile et représentées en train de danser le french cancan, relate l'**Agence France Presse** dans une dépêche du 21 mars. Réalisée sans autorisation, l'œuvre intitulée par l'artiste « Corancan » devait être recouverte par le service de propreté de la mairie. Selon l'**AFP**, « *sur cette fresque, les femmes portent un voile noir ne laissant à découvert que leurs yeux, mais soulèvent leur jupe et lèvent la jambe, dévoilant jarrettières et froufrous aux couleurs du drapeau français, à la manière des danseuses de french cancan* ».

### « Les Monologues voilés »

**Le Parisien** du 25 mars a signalé le passage à Paris pour quelques jours des « Monologues voilés ». « *A l'instar des Monologues du Vagin dans lesquels elle a elle-même joué aux Pays-Bas, Adelheid Roosen a pendant de longs mois interviewé plus de 70 femmes originaires de pays islamiques mais vivant aux Pays-Bas* » indique le site du Théâtre de Poche à Bruxelles. Selon le site, ces monologues sont « *d'une exceptionnelle intensité, drôles, poétiques, émouvants, qui offrent le rare privilège d'entrer dans l'intimité de femmes musulmanes, sans fausse pudibonderie ni voyeurisme. Les trois comédiennes arabo-belges racontent avec humour et émotion les rituels, les joies, les désirs, les chagrins, les orgasmes, les pressions familiales, culturelles vécues par ces femmes aux prises avec leur culture d'origine et la confrontation avec l'Occident. Entre oppression et émancipation, entre silence et révolte, entre indépendance et emprise culturelle, mais surtout avec humour, ces monologues nous proposent un regard neuf sur la « femme musulmane » un regard désencombré de clichés poussiéreux, de préjugés ignorants* ». « Les Monologues voilés » ont rencontré un énorme succès en Hollande, à Berlin, à Londres, à New York et à Boston. La pièce sera sans doute donnée au Festival d'Avignon cet été puis sera de retour dès la rentrée sur une scène parisienne.

## Encore un nouvel hebdomadaire féminin...

**Libération** du 18 mars avait annoncé la sortie de **Be**, un nouvel hebdomadaire féminin. Sous le titre « Le miel et la cruche », le quotidien ironisait : « *le créneau de la « pouffe presse » est rentable : Grazia (Mondadori) (synthèse du 31 décembre) depuis quelques mois, Envy (Marie Claire) (synthèse du 24 février) depuis deux semaines et, dès demain, Be, édité par Lagardère. Be se prononce « bi », comme bee, « abeille » en anglais. Parce que les abeilles font « buzz » et que Be fait son miel du buzz et de ses starlettes (...)* ». **Be** n'est pas seulement un nouvel hebdomadaire féminin, c'est aussi un site Web (be.com), une radio (Be on air), une série télé (Bienvenue dans la ruche) et une application mobile. **Be** veut s'imposer comme une « *marque globale* ». Un genre « *touche à tout* » volontairement plurimédia, présenté comme une « *attitude de vie positive et joyeuse* » indique **L'Humanité** du 19 mars. On y parlera évidemment mode, beauté et sexualité pour un euro par semaine (prix de lancement). **Lagardère** vise les 160 000 exemplaires hebdomadaires. Dans son édition du 25 mars, sous le titre « Etre et envier », **Libération** revient plus longuement, et plus durement, sur ces nouvelles publications qui, selon « *Libé* », « *ressassent les recettes de pétasses* » (sic).



## Débats

### « Les petits calculs d'Eric Zemmour »



**Caroline Fourest** (photo) revient dans sa chronique du **Monde** daté du 27 mars sur l'accumulation des dérapages d'**Eric Zemmour**, sur son « *casier médiatique* » qui « *est loin d'être vierge* »... Dans sa chronique, **Caroline Fourest** rappelle que, « *à en croire l'auteur du Premier Sexe (Denoël), la virilité de l'Occident serait menacée par deux fléaux : la féminisation voulue par les féministes - "l'abdication des hommes blancs" - et la concurrence de la virilité arabo-islamique. Sa solution passe visiblement par le retour de la domination masculine et de la natalité française (il s'émeut que le droit à l'avortement ait empêché sept millions de Français de naître !). Il prône l'assimilation, mais croit en l'existence des "races"* ». Et d'ajouter : « *à propos du*

*désir masculin, il lui arrive même des tirades dignes du Club de l'Horloge : "L'être humain est très primaire. Nous avons un cerveau archaïque, nous avons un cerveau reptilien. Il faut en tenir compte. A vouloir le nier, nous créons des générations d'impuissants, d'homosexuels et de divorcés."* ». « *Les meilleurs moments du cerveau archaïque d'Eric Zemmour étant à découvrir sur Radio-Courtoisie, une radio d'extrême droite, où il intervient volontiers pour deviser sur l'effémination et "l'abâtardissement de la civilisation française"* » indique **Caroline Fourest**.

### Le bonheur et le genre

Plusieurs contributions au forum de **Libération** « Le bonheur une idée neuve ? » (synthèse du 24 mars) liées à nos thématiques ont été publiées dans le quotidien : « La mode est-elle un diktat ? » ; « Le voile sape-t-il la citoyenneté des femmes ? » ; « Le corps recomposé ? » ; « L'entreprise : un nouveau lieu de conquête pour les femmes ? »... Des textes à retrouver dans l'édition du journal du 26 mars ou sur le site Web de **Libération**.



[Retrouver les pages du forum de Libération](#)

## International

### L'égalité des genres dans l'Union européenne en 2009

Le rapport **Eurobaromètre** sur l'égalité des genres dans l'Union européenne en 2009 a été mis en ligne (pour l'instant en anglais uniquement). Les fiches pays sont disponibles dans leurs langues respectives). Dans sa présentation la Commission indique : « *la Commission européenne envisage d'utiliser une série de mesures visant à réduire sensiblement l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes au cours des cinq prochaines années. L'écart moyen de rémunération entre les sexes dans l'UE s'élève actuellement à 18%. La Commission prévoit de sensibiliser les employeurs, d'encourager les initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et soutenir le développement d'outils pour mesurer l'écart de rémunération entre les sexes* ».



[Télécharger le rapport complet sur le site](#)

[Accéder aux fiches par pays](#)

### L'Allemagne, mauvais élève de l'égalité entre les femmes et les hommes

Première économie d'Europe, l'Allemagne est l'une des lanternes rouges du continent en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes, un domaine où les choses peinent à bouger. L'« Equal Pay Day » allemand a été fixé symboliquement cette année au 26 mars, c'est-à-dire qu'une Allemande doit travailler environ trois mois de plus pour rattraper le salaire d'un collègue masculin au 31 décembre précédent. Car les Allemandes gagnaient toujours 23,2 % de moins que leurs compatriotes masculins par heure travaillée en 2008, selon les derniers chiffres de l'Office des statistiques allemand. Au sein de l'Union européenne, l'écart moyen est de 18 %. Seules l'Estonie, la République tchèque, l'Autriche et les Pays-Bas font pire que l'Allemagne. L'Italie est le meilleur élève avec 4,9 %, contre 9 % pour la Belgique et 19,2 % pour la France. (D'après l'Agence France Presse).

### L'accès des femmes africaines aux financements bancaires

« L'accès des femmes africaines aux financements bancaires est encore trop limité » indique **La Croix** dans un article publié dans son édition du 26 mars. Le quotidien raconte que « *réunies au Kenya, une centaine de femmes d'affaires ont mis en avant leurs succès et plaidé pour que le secteur financier les soutienne davantage* ».

[Retrouver l'article sur le site de La Croix](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Bureau de l'animation et de la veille - [sdfe-com@sante.gouv.fr](mailto:sdfe-com@sante.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>